



CRÉPOL INFO n° 66

30/04/2019

Pour la fête de Crépol, Le Maire, Le Conseil Municipal et le Comité d'Animation vous invitent à l'apéritif qui sera servi le Dimanche 12 mai 2019 à partir de 11h30 sur la Place des écoles.

DATES À RETENIR :

- **Cérémonie de commémoration** au cimetière mercredi 8 mai 2019 à 11h
- **La fête du village** se déroulera du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai.
- **Bennes à encombrants** le samedi 25 mai 2019 à côté de l'entreprise Drôme Lapins à Crépol de 8h à 14h
- **Élections européennes** le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00
- **Festival de l'Art et la Matière** à la Chapelle St Roch du 1 au 16 juin de 14h à 19h. Vernissage samedi 8 juin à 11h.
- **Le Service Patrimoine-Pays d'art et d'histoire** de VRAgglo propose une visite commentée de Crépol, **le mardi 6 août à 18h** RDV devant la mairie de Crépol. Cette visite propose un parcours de la place du village, avec ses maisons en galets et molasse et son église du XIXe siècle, jusqu'à la tour du cimetière et ses fresques médiévales.

Aperçu du programme de la fête,

- Vendredi 10 mai à 18h30 : concours familial de pétanque en doublette. Barbecue géant/buvette.
 - Samedi 11 mai à 20h30 : démonstration, initiation Bollywood danse suivi à 22h par un grand feu d'artifice et un bal en plein air.
 - Dimanche 12 mai, les épouvantails sont des insectes !
- A partir de 7h du matin, vide grenier, marché artisanal, marché aux fleurs organisés par l'association des parents d'élèves du RPI : l'Abricot, *réservation emplacement auprès de Céline au 06 82 58 81 44.*
- 11h30 : apéritif offert par le maire, le conseil municipal, et le comité d'animation sur la place de l'école
12h30 : plateau repas 12 € sur la place de l'école si le temps le permet, sinon, à la salle des fêtes
13h30 : diverses animations sur la place de l'école, exposition interactive, maison à insectes, apiculteur, danses....
15h : défilé sur le thème des Insectes accompagné de musiques et percussions
Reprise des animations après le défilé, djembé, danse africaine, musique, tirage de la tombola. Fête foraine pendant les 3 jours.

Informations : Pour une meilleure organisation de la fête et la sécurité des habitants et participants, plusieurs décisions ont été prises par Mme le maire : La circulation sera interdite :

- le samedi 11 mai sur la route de la vieille église pendant le tir du feu d'artifice
- le samedi 11 mai du restaurant Monnet jusqu'à l'église de 21h à 2h du matin.
- le dimanche 12 mai du restaurant Monnet à Utile de 8h à 18h et dans la traversée du village de 13 à 18h.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la place de l'école du samedi 11 mai 14h au dimanche 12 mai, 20h et dans l'ensemble du centre du village le dimanche 12 mai de 6h à 18h

Vous êtes invités à garer votre véhicule dès le samedi 14h sur le parking de la salle des fêtes.

Merci d'avance pour votre compréhension.

INFORMATIONS:

SITE INTERNET COMMUNE :

Le site internet de la commune est accessible à l'adresse : <https://crepol.fr/>

Vous pourrez y trouver diverses informations. De nouveaux articles et informations, viendront peu à peu compléter le site.

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE « L'ÉCOLE DES COLLINES » :

Les familles, de tous les élèves déjà scolarisés dans les écoles du RPI doivent se présenter dans leur mairie, munies du livret de famille pour récupérer un certificat d'inscription.

Pour les nouveaux élèves (future Petite Section et nouveaux arrivants dans le RPI) prendre contact avec l'école :

- Pour les futurs nouveaux élèves arrivant en PS, MS ou GS : Mme Crémillieux-Bourne école de Crépol au 09 61 27 99 09 ou par mail ce.0261309g@ac-grenoble.fr

- Pour les futurs nouveaux arrivants en CP, CE ou CM : Mme Serre école de St Bonnet au 04 75 71 74 69 ou par mail ce.0260391j@ac-grenoble.fr

Merci de vous munir du certificat d'inscription établi par la commune de résidence et du carnet de santé de l'enfant.

FRELON ASIATIQUE :

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement : sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique

ACTION SANTÉ HAUTE HERBASSE :

L'association ACTION SANTE HAUTE HERBASSE, domiciliée à Crépol, a été créée par un collectif d'élus et de professionnels de santé pour répondre aux interrogations des habitants de Crépol, Le Chalon, St Laurent d'Onay, Valherbasse, St Christophe et le Laris, à propos de leur santé.

Elle a reçu une dotation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un soutien du Comité d'Hygiène Sociale (CHS) de Valence et du Département de la Drôme pour son financement sur l'année 2019.

Une coordinatrice de santé a été embauchée, et a pour mission :

- accompagner les administrés dans leurs démarches de santé,
- les informer et les aider à trouver des ressources pour répondre à leurs besoins,
- faciliter leurs démarches

En étant à leur écoute, elle les aide à construire leur propre chemin de santé, en toute confidentialité.

Elle est en charge de construire des liens avec les professionnels libéraux de santé environnants, les services sociaux et hospitaliers de secteur, qui peuvent la solliciter en sa qualité d'interlocutrice locale pour la gestion de problématiques.

Quelques exemples d'actions :

- Visites à domicile selon les besoins
- Mise en place d'actions sur des thèmes liés à la prévention
- Mise en réseau des professionnels de santé du secteur et création d'un annuaire
- Collaboration directe avec les services sociaux & hospitaliers pour des compléments d'information, l'aide à la gestion d'une entrée / sortie d'hospitalisation...
- Mise en place d'une base documentaire à l'intention des usagers et des secrétaires de mairies
- Réflexion sur la mise en place d'une fiche individuelle personnelle, à destination des professionnels intervenants au domicile, des services d'urgence et des services hospitaliers ...

Une telle organisation est un atout pour la potentielle venue d'un médecin !

Contact: Valérie Brochier, 2, place des écoles - ancienne bibliothèque, 1^{er} étage à Crépol

Permanence le mercredi - téléphonez pour rendez-vous - possibilité de déplacement à domicile selon les besoins tous les autres jours de la semaine. 04 75 24 15 07 - 06 33 51 09 61 - sante.herbasse@gmail.com

PASSAGE DU BUS SANTÉ A CRÉPOL LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 :

- La prévention et promotion de la santé, l'éducation thérapeutique du patient

Actions ouvertes à tous, quel que soit l'âge, la situation et l'état de santé des personnes. Accueil du public en recherche d'informations diverses dans le domaine de la Santé (diabète, dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, facteurs de risques cardio-vasculaires, AVC, tabac, ...) Zoom sur le diabète et ses complications, conseils et recommandations pour gérer au mieux cette pathologie. Réalisation d'entretiens individuels pour évoquer la situation du patient et l'accompagner dans le parcours de soins. Proposition d'actions d'éducation thérapeutique du patient pour accompagner les programmes existants sur le territoire. Présentation des programmes mis en place par le Collectif Sud: Activité Physique Adaptée pour les patients souffrants de pathologies chroniques ; Ateliers animés par des professionnels de Santé et Consultations Médicales (Diététique, Podologie, Psychologie, ...) dans le cadre des programmes ETP diabète.

- Le dépistage de la rétinopathie diabétique

Conditions d'accès : Le dépistage de la rétinopathie diabétique est réservé aux personnes diabétiques n'ayant pas eu de consultation ophtalmologique depuis plus d'un an et n'ayant pas de prochain rendez-vous prévu avec un ophtalmologiste.

Il est nécessaire, avant d'aller effectuer l'examen au Bus Santé, de faire le point avec son médecin.

Pour fixer un rendez-vous, le patient doit contacter le Pôle Bus Santé en composant le numéro de l'accueil du Collectif Sud : 04.75.81.63.10.

Déroulement du dépistage : Accueil des patients diabétiques par l'équipe du Bus Santé et réalisation d'un dossier médical.

Dépistage et réalisation des clichés par un(e) orthoptiste. Transmission des clichés, via une plateforme de télémedecine sécurisée, aux ophtalmologues du dispositif. Envoi d'un compte-rendu au patient et à ses médecins, et accompagnement post-dépistage des patients ayant eu une recommandation de soins.

AIDES AUX HABITANTS :

Le Centre Médico-Social et la MJC de St Donat proposent de nombreux services aux habitants :

- Social
- Aide aux démarches administratives
- Aide pour la déclaration d'impôts 2018
- Services aux familles

Renseignements en Mairie ou sur le site internet de Crépol.

PROGRAMMES ANIMATION DE PROXIMITE EN FAVEUR DES JEUNES DE 11 A 17 ANS

Hors vacances scolaires, les services de Valence Romans Agglo proposent des activités et des sorties.

Possibilité de consulter et d'imprimer les documents en allant sur le site : <http://www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/services-aux-familles/jeunesse/activites-hors-vacances.html>

BRULAGE DE DECHETS VERTS :

Un arrêté préfectoral interdit le brûlage des déchets verts (arrêté n° 2013-114-0007) afin d'éviter la pollution de l'air.

La commune de Crépol a obtenu une dérogation auprès de la préfecture de la Drôme afin de pouvoir brûler certains résidus tels que les branches ou les déchets de tailles, car la commune est éloignée des déchetteries de l'agglomération.

Cette dérogation est valable sous conditions :

- ✓ Il est vivement recommandé aux particuliers d'effectuer un broyage et ou un compostage de leurs déchets verts, ou de les apporter à la déchetterie de Mours Saint Eusèbe ou de Romans sur Isère.
- ✓ *Il est possible de brûler les déchets verts de tailles, hors épisode de pollution et hors période d'interdiction d'allumer des feux (voir affichage en Mairie), et à condition de respecter les conditions suivantes :*
 - *Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée,*
 - *Il ne faut pas brûler le dimanche au village.*
 - *Il faut éviter les conditions hivernales froides, sans vent et en début de matinée qui ne sont pas propices à la dissipation du panache de fumée, et qui contribue localement à la présence d'un fort taux de particules polluantes. C'est au particulier de justifier en cas de contrôle que sa situation s'inscrit dans ce cadre.*

Il reste absolument interdit de faire du feu lors de pics de pollutions, de brûler des pneus, du plastique, des végétaux verts sous peine d'amende.

DESSERT FORESTIERE : DÉCLARATION EN MAIRIE

Dans le cadre de la Charte forestière des Chambaran a été mis en place sur la commune de Crépol un protocole d'état des lieux des chemins communaux, avant et après chantier forestier. Cet état des lieux doit être établi avec un des correspondants forêts de la commune de Crépol à savoir Mrs Michel Buissonnet, Maurice Hugues, Richard Burcet. Cet état des lieux concerne autant les propriétaires privés que les professionnels forestiers gérés par l'ONF.

Il est donc indispensable d'informer la mairie avant d'effectuer toute coupe de bois, afin de faire un état des lieux des chemins communaux.

COMPTEUR LINKY

Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité procède actuellement sur la commune à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

LE SAVEZ-VOUS ?

Tous les habitants ont le devoir d'entretenir devant chez eux (dénégement, désherbage, démoussage....). Avec le réveil de la nature, il y a parfois du travail... L'employé communal de la commune désherbe seulement les espaces publics et sans aucun produit phytosanitaire. Pensez-y c'est bon pour Crépol et pour la planète.

ANNONCES ASSOCIATIONS:

ABRICOT - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI:

Dimanche 12 mai 2019, jour de la fête de Crépol, à partir de 7h du matin :

- Vente de plants de fleurs – Vente de plants de légumes (bio)
- Vide grenier et marché artisanal, *Réservation emplacement auprès de Céline au 06 82 58 81 44.*

AMICALE BOULES CRÉPOL :

Concours traditionnel du 14 juillet au terrain de boules de Crépol, challenge Paul Génissieu.

BIBLIOTHEQUE DE CRÉPOL :

Horaires : le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h, même pendant les vacances scolaires.

Les bénévoles de la Bibliothèque auront un stand, pendant le vide grenier de la fête de Crépol

COMITÉ D'ANIMATION DE CRÉPOL : Fête de l'Épouvantail les 10-11 et 12 mai 2019.

LES AMIS DE LA CHAPELLE ST ROCH : contact : chapelle.crepol@gmail.com

- Les amis de la chapelle St Roch participent comme chaque année au festival de l'Art et la Matière qui se déroulera du 1 au 16 juin de 14 à 19h. L'artiste qui exposera ses œuvres à la chapelle est Natasha Bertin, son œuvre s'intitule « Lumium »

Le vernissage aura lieu samedi 8 juin à 11h

- Concert de mandoline le dimanche 8 septembre à 17h à la Chapelle

- Soirée cabaret avec la troupe " Carton jaune " le samedi 9 novembre à 19h à la salle des fêtes de Crépol

L'ÉCOLE BUISSONNIERE :

Site : <http://www.associationecolebuiss.fr> – mail : associationecolebuiss@gmail.com ou Ruth Joiner 07 82 47 39 96

- Samedi 5 mai 14h30 à 17h30, sortie découverte des plantes sauvages des bois, par Adeline Sauliot, herbaliste-cueilleuse
- Dimanche 27 mai de 14h30 à 17h30, stage travail du bois vert, apprendre à sculpter des petits objets.
- Samedi 30 juin de 9h30 à 12h30, 2^e sortie découverte des plantes sauvages par Adeline Sauliot
- Mardi 2 juillet - Les Bambins Buissonniers - *Matinée mensuelle d'activités nature et jeu en forêt, 0 à 4 ans* - 9h30 à 11h30
- Samedi 6 juillet - Les Familles Buissonnières - *journées ponctuelles d'activités nature en forêt pour toute la famille* - 10h à 15h
- Dimanche 14 juillet - Les Adultes Buissonniers - *Stage travail du bois vert* - 14h30 à 17h30
- Mardi 6 août - Les Bambins Buissonniers - *Une matinée mensuelle d'activités nature et jeu en forêt, 0 à 4 ans* - 9h30 à 11h30
- Mardi 3 septembre - Les Bambins Buissonniers - *Une matinée mensuelle d'activités et jeu en forêt, 0 à 4 ans* - 9h30 à 11h30
- Dimanche 15 septembre - Les Adultes Buissonniers - *Stage travail du bois vert* - 14h30 à 17h30
- Samedi 21 septembre - Les Adultes Buissonniers - *Atelier herboristerie* - 14h30 à 17h30

LA PETITE CARNIOTTE :

Démonstration Danse africaine, le samedi 15 juin à l'Espace Haute Herbasse

COMPTE-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX:

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019 :

Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection : Signature de la convention avec le CDG 26.

Mme le Maire présente au conseil municipal la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le CM, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cette convention.

Augmentation du loyer garage au 1^{er} mars 2019 :

Mme le Maire propose au CM, comme chaque année, d'augmenter le loyer du garage au 1^{er} mars 2019. La valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre 2018 étant de 129.03, cela représente une hausse de +1,74%. Le loyer du garage est donc de 29.60 euros mensuel, à compter du 01/03/2019. Le CM, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation proposée.

Questions diverses:

- VRH a présenté à la commission Urbanisme, le plan scénario 4 concernant la zone Aua2
- Le grand débat national a lieu du 15/01/2019 au 15/03/2019: la commune met à disposition un cahier à l'accueil de la mairie et les habitants peuvent se connecter sur le site « <https://granddebat.fr> »
- L'agent d'entretien étant en arrêt de travail, son remplacement sera assuré le temps de son arrêt maladie.
- Mme le Maire, une élue et la secrétaire seront présentes à la formation proposée pour la gestion des cimetières en février.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019 :

État des restes à réaliser 2018 : Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser :

En dépenses: Les dépenses prévues en faveur du BEAUR pour la modification du PLU, et pour le bureau d'études CAMBIUM concernant le projet de la place de l'église, n'ayant pas été effectuées totalement en 2018, il y a lieu de reporter la somme de 4 284.00 euros correspondant à ces frais d'études.

En recettes : Le solde des subventions prévues en 2018, pour un montant total de 4 284.00 euros est à reporter pour 2019. Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser.

Vote du compte administratif 2018: Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2018.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	14 534.45€	0.00	156 206.17€	0.00	170 740 62€
Opérations 2018	124 034.86€	60 461.61€	288 690.57€	328 293.43€	412 725.43€	388 755.04€
Totaux	124 034.86€	74 996.08€	288 690,57 €	484 499.60€	412 725.43€	559 495.66€
Résultats clôture	49 038,80 €	0.00	0.00	195 809.03€	0.00	146 770,23 €
Restes à réaliser	4 284.00 €	4 284.00€			4 284.00€	4 284.00€
Totaux cumulés	128 318.86€	79 280.08€	288 690.57€	484 499.60€	417 009.43€	563 779.66€
Résultats définitifs	49 038.80€	0.00	0.00	195 809.03€	0.00	146 770.23€

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2018 de la commune tel que résumé ci-dessus.

Vote du compte de gestion commune 2018: Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2018: Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	14534.45 €		-63 573.25€	Dépenses 4 284.00€ Recettes 4 284.00€	0.00€	- 49 038.80€
Fonct.	167 575.72€	11 369.55€	39 602.86€			195 809.03€

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	195 809.03 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	49 038.80 €
Total affecté au compte 1068 :	146 770.23 €
Pour mémoire	49 038.80 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001	49 038.80 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00 €

ONF Programme 2019:

Mme le Maire présente le bilan de l'année 2018 de l'ONF concernant la forêt de Bourdogne.

Les recettes s'élèvent à 12 837.00 euros pour la vente de bois et affouage. Les dépenses s'élèvent à 7 150.74 euros, pour débroussaillage, entretien, maintenance, garderie. Le bilan de l'année 2018 est de 5 686.27 euros.

Mme le Maire présente le programme 2019 des actions proposées dans la forêt de Bourdogne :

Recettes: Vente de coupes de bois : 3 410 € HT - Dépenses: Frais de garderie, travaux patrimoniaux : 2 794 € HT

Consultation pour avis sur le projet du Sage:

La Commission Locale de l'Eau a adopté le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence. Ce projet concerne un vaste ensemble de ressources en eaux souterraines indispensables à l'alimentation en eau potable des populations, au développement économique du territoire et au fonctionnement des cours d'eau.

Le projet de SAGE a pour objet d'orienter l'action des différents acteurs qui ont une influence sur la ressource en eau, de manière à atteindre les objectifs d'intérêt général et de gestion équilibrée et durable de la ressource déclinés en fonction des enjeux du territoire, permettant de satisfaire aux principes portés aux articles L.211-1 et L.430-1 du Code de l'Environnement.

Au travers d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), d'un Règlement et de ses documents cartographiques, le projet de SAGE prévoit les orientations suivantes visant la sauvegarde des ressources en eau : assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages (eau potable, irrigation, industries) dans le respect des milieux, maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux, consolider et améliorer la connaissance des eaux souterraines et conforter la gouvernance partagée et l'information.

Le CM émet un avis favorable sur le projet de SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence présenté par la Commission Locale de l'Eau, et autorise Madame le Maire à signer cet avis qui sera transmis à la Commission Locale de l'Eau.

Avis sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines :

Madame le Maire rappelle l'enquête publique qui a lieu du 11 février au 14 mars 2019 inclus concernant le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvements dans le Rhône et l'Isère) pour une durée de 3 ans.

Le CM doit donner son avis sur ce dossier et émet un avis favorable sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines.

Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence :

Mme la Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 30 mars 2015 fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence. Mme Le Maire propose de différencier la durée des jours d'absence pour un mariage et pour un PACS, et de retenir à compter du 1^{er} mars 2019 une durée d'un jour pour le pacs de l'agent. Le CM, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision.

Questions diverses:

- Lecture d'un courrier d'une personne souhaitant postuler pour le poste de 10h30 d'agent d'entretien.

- L'association Garochat organise une après-midi et une soirée cinéma le samedi 23 mars 2019 et sollicite la commune, pour une location gratuite de la salle des fêtes à cette occasion. Le CM décide d'accorder une gratuité de la salle des fêtes pour le 23/03/2019 à l'association Garocha, comme aux autres associations communales.

- Mme le Maire informe le CM, que l'association « Drôme en chemins » sera présente dans la commune au cours de l'hiver 2019-2020, animation financée par VRAgglo. Le thème de la nouvelle saison de contes sera « La Femme ».

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019 :

Présentation du projet de construction sur la zone AUa3 par VRH :

Mr Larue de Valence Romans Habitat explique au conseil municipal l'état d'avancée du projet de la zone AUa3 située en face du lotissement les Beyssons. VRH souhaite acquérir la parcelle communale A 336. Mr Larue fait le point avec le Conseil Municipal sur les réseaux existants, les voiries... Une modification du PLU est à envisager car le type de construction prévu dans le PLU est trop restreint, si VRH envisage de construire maisons individuelles, maisons groupées et / ou appartements.

Vente de la parcelle A336 à VRH :

Mme le maire rappelle que la parcelle A336 qui servait de terrain de football, n'est plus utilisée par le club de football intercommunal, Inter Haute Herbasse et n'est plus ouverte au public. Mme le maire rappelle également que cette parcelle est située dans la zone AUa3 du PLU, où une orientation d'aménagement programmée est prévue

Dès lors, préalablement à la vente, il est proposé au CM, de constater la désaffectation de la parcelle A336, d'en prononcer le déclassement du domaine public, de l'intégrer au domaine privé communal et d'approuver sa cession.

Le CM, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de constater la désaffectation de la parcelle A336, de prononcer son déclassement, accepte la vente de la parcelle d'une surface d'environ 3850 m² à VRH, et autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote du budget primitif de la commune:

Mme le Maire présente au CM le budget primitif 2019 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 472 675 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 419 823 €

Le CM, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2019 de la commune.

En investissement, les principaux projets sont des travaux de voirie, des frais d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, les frais de modification du PLU et les frais d'aménagement de la place de l'église

Vote du taux des taxes locales 2019:

Mme le Maire présente au CM les taux de taxe actuellement en vigueur, non changés depuis le début du mandat : Taxe d'habitation : 12,52% - Taxe foncière bâti : 18,76 % - Taxe foncière non bâti : 52,93 %

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, considère que l'excédent de fonctionnement et le produit fiscal attendu de 163 300 euros permettent d'équilibrer le budget 2019 et ne nécessitent pas d'augmenter le taux des taxes pour 2019, et décide de voter les taux 2019 suivants :

Taxe d'habitation : 12.52 - Taxe foncière sur le bâti : 18.76 - Taxe foncière sur le non bâti : 52.93

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune:

Mme le maire explique au CM qu'un projet de l'ONF est d'encaisser les recettes des ventes de bois des forêts gérées par l'ONF, en lieu et place des communes à compter du 01/07/2019. Les représentants des communes forestières sont contre ce projet.

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de refuser l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Avenant n°2 à la convention assistance retraite CNRACL (2015-2017) entre le CDG et la commune:

Mme le maire présente au CM l'avenant 2 à la convention assistance retraite établie par le CDG.

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de proroger la convention assistance retraite entre le CDG et la commune jusqu'à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL.

VRAGGLO / Gestion des déchets ménagers:

Un représentant du service Ordures Ménagères de VRAgglo est venu rencontrer le maire et les adjoints pour expliquer les projets de VRAgglo concernant les ordures ménagères. A terme, l'ensemble des bacs à roulettes sera remplacé par des conteneurs semi-enterrés. 18 communes de l'Agglo sont déjà équipées du nouveau mode de collecte. Etant donné les projets de construction à venir dans le village, Crépol sera équipé de 4 points de collecte répartis sur la commune en 2020.

Validation du nom de la nouvelle école intercommunale :

La nouvelle école intercommunale se situe sur le territoire de commune nouvelle de Valherbasse. C'est donc Valherbasse qui a choisi le nom de la nouvelle école après les résultats du questionnaire proposé aux parents d'élèves du RPI. Le nom choisi est « L'école des Collines » Le CM est d'accord sur cette proposition.

Questions diverses:

- Des travaux sont prévus pendant les vacances scolaires d'avril, sur la départementale en face de la Fayardée.

- L'association Garochat remercie le CM, pour la location gratuite de la salle des fêtes lors des séances cinéma du 23/03/19.

Le Conseil Municipal